

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 19 Septembre 2025.

Modification du PLU

Florent CHIRAT rappelle que le conseil municipal de Saint-Julien-sur-Bibost a engagé la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme par arrêté n°2024-012 en date du 9 avril 2024. Cet arrêté a été complété par la délibération n°2024-024 en date du 12 juillet 2024 et par l'arrêté n°2025-009 en date du 19 février 2025.

Conformément à l'article R.104-12 du code de l'urbanisme, le projet de modification n°1 du PLU a été présenté le 26 juin 2025 pour avis à l'autorité environnementale au titre d'un examen au cas par cas ad hoc.

Florent CHIRAT indique que l'autorité environnementale, dans son avis n°2025-ARA-AC-3926 rendu le 20 août 2025, conclut que « La modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Julien-sur-Bibost (69) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ; elle ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale. »

Au vu de cet avis, conformément aux articles R.104-33, R.104-36 et R.104-37 du code de l'urbanisme, le conseil municipal peut maintenant prendre la décision de ne pas produire d'évaluation environnementale de la modification du PLU, compte tenu de l'absence d'incidences notables sur l'environnement et la santé humaine.

Par ailleurs, l'enquête publique est maintenant terminée, la prochaine étape consiste à apporter des réponses aux questions soulevées à cette occasion et ensuite approuver au prochain CM cette procédure de modification.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fait de ne pas soumettre à l'évaluation environnementale le projet de modification n°1 du PLU.

Convention avec le Département dans le cadre de l'aménagement du centre-village

Florent CHIRAT informe de la réalisation de travaux de requalification et sécurisation, au carrefour de la route départementale n°33 et n°91, à Saint-Julien-sur-Bibost sur le début d'année 2026 dans le cadre du projet global de la commune.

Dans ce cadre une partie de la voirie sera aménagée et rénovée. S'agissant d'une voirie départementale, il est nécessaire de passer convention avec le département.

Les travaux que la commune s'oblige à réaliser aux conditions définies par la présente convention, consistent à aménager au carrefour de la RD n°33 et de la RD n°91

- La mise en accessibilité de deux arrêts de bus normés
- La réalisation de places de parking
- Les reprises d'assainissement eaux pluviales
- La réalisation de trottoirs avec mise en accessibilité des cheminements piétons
- Le rechargement en enrobés et la recherche d'amiante sur la RD33 et la RD91 à Saint-Julien-sur-Bibost

La commune est autorisée, pour la durée des travaux visés, à occuper et à intervenir, sous sa responsabilité, sur le domaine public du Département. Pour ce faire, le Département délègue sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Julien-sur-Bibost pour la réalisation des travaux. Le Département propose de participer au financement à hauteur de 14 888€.

Compte-rendu du Conseil Municipal

19 Septembre 2025
Début à 20h00

Présents (12/15) : Florent CHIRAT ; Cédric BLANC ; Marie-Charlotte CHAMFRAY ; Gaëlle GUINET ; Baptiste DELORME ; Alain FARJOT ; Sylvie CARRET ; Aurélie BOUVY ; Thierry VANEL ; Freddy GOUTTE ; Cyrille GOUTTE

Absents excusés : Romain VERNY ; Bertrand GIROUD ; Valérie GUIRAL

Secrétaire de séance : Aurélie BOUVY

Pour recevoir la version mail :
cominfo@saintjuliensurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjuliensurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjuliensurbibost



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Délibération approuvée à l'unanimité

Sur ce sujet, Florent CHIRAT précise que le début des travaux de terrassement pour aménager l'espace loisirs est prévu le 07 janvier 2026. Le reste de l'aménagement doit s'enchaîner ensuite rapidement.

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Florent CHIRAT explique l'obsolescence du DUERP de la commune notifiée dans le dernier rapport d'inspection datant de 2024. Nous devons donc remettre à jour ce document avec l'aide du Centre de Gestion (CDG). L'objectif de la mission est d'assister la collectivité dans la mise en œuvre de l'obligation de recensement et d'évaluation des risques professionnels définie par les articles R.4121-1 et suivants du Code du travail.

Cette mission doit aboutir, dans le cadre de la convention d'assistance et de ses avenants à :

- la rédaction du document unique de recensement et d'évaluation des risques professionnels pour l'ensemble des activités réalisées par les agents de la collectivité, risques dits « physiques » et « psychosociaux » ;
- la proposition d'un programme d'actions issu du document unique ;
- la définition des principes de fonctionnement et d'exploitation de ce document comprenant au moins la réalisation des programmes annuels d'actions, la mise à jour et les mises à disposition du document unique de recensement et d'évaluation des risques professionnels prévues par le Code du travail ;
- l'acquisition, en interne du savoir-faire nécessaire à l'exploitation et à la mise à jour du document unique de recensement et d'évaluation des risques professionnels réalisée à l'occasion de cette mission d'assistance.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention d'assistance à l'élaboration du DUERP + cartographie risques socio-professionnels avec le cdg69 comprenant 6 jours d'intervention sous réserve de l'acceptation des différents organes délibérants. La mise à jour se fera ensuite de manière continue par le CDG et l'agent en charge de la prévention.

Florent CHIRAT demande l'avis du conseil municipal après présentation du coût du CDG (coût qui peut être subventionnable à 80 %).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'élaboration du nouveau DUERP avec l'intervention du CDG

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour la CCPA

Florent CHIRAT précise que la communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) a été contrôlée par la Cour Régionale des Comptes (CRC).

Après échanges avec les services, la CRC a notifié son rapport d'observations définitives le 30 juillet 2025. Conformément au Code des juridictions financières, ce rapport a été présenté en conseil communautaire et doit ensuite être présenté dans les conseils municipaux des communes appartenant à la CCPA.

La présentation d'une synthèse est proposée au conseil municipal. Celle-ci fait état d'une bonne santé financière de la communauté de communes et d'une bonne gestion globale. Quelques points sont à surveiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation et du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Florent CHIRAT explique que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a la volonté de mettre en place une politique culturelle volontariste, en complémentarité avec l'action des communes membres et des partenaires institutionnels.

L'État (via la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes encouragent la mise en place de Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC).

Ces contrats visent à garantir à tous les habitants, et en particulier aux enfants et aux jeunes, un accès équitable à l'éducation artistique et culturelle, à travers des actions de sensibilisation, de pratique et de rencontre avec les œuvres et les artistes.

Les objectifs du CTEAC sont les suivants :

- Cordonner, à l'échelle intercommunale, des actions d'éducation artistique et culturelle en lien avec les acteurs du territoire.
- Renforcer l'égalité d'accès des habitants à la culture, notamment dans les écoles, collèges, médiathèques, centres sociaux, associations et équipements culturels.
- Favoriser la coopération entre les communes membres et mutualiser les ressources pour plus de cohérence et d'efficacité.
- Développer les partenariats avec l'État, la Région et le Département pour obtenir un soutien financier et technique.

La Communauté de Communes a adopté une modification de ses statuts afin d'intégrer la compétence facultative de mise en œuvre d'un CTEAC. La modification des statuts permettra à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle de contractualiser un CTEAC avec l'État et ses partenaires. Ce dispositif constitue une opportunité majeure pour renforcer l'accès à la culture, soutenir la création artistique et favoriser la cohésion territoriale. Cette modification statutaire de la CCPA prise par la délibération du Conseil Communautaire du 16 octobre 2025 doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes présentée ci-dessus.

Convention territoriale globale (CTG)

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf (caisse d'allocations familiales) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. La CTG actuelle arrivant à échéance fin 2025, il convient de rédiger une nouvelle convention pour la période 2026-2030.

Pour rappel, cette convention couvre huit thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, animation de la vie sociale, accompagnement social). Elle permet de définir et valider avec la CAF les projets/actions portés par les communes (individuellement ou dans le cadre de regroupement) et la CCPA pour la période 2026/2030. Elle conditionne ainsi l'obtention de financement par la CAF pour mettre en œuvre les actions/projets inscrits par les communes et la CCPA. Au-delà du portage de certaines fiches, la CCPA a en charge, avec la CAF, le pilotage et la coordination de la CTG dans son ensemble. En revanche la CCPA n'a pas vocation à piloter les projets/actions engagés par les communes.

Pour donner suite au travail réalisé la journée du 22 mai réunissant les communes et l'ensemble des partenaires concernés par une ou plusieurs thématiques et intervenant sur le territoire, les enjeux et objectifs suivants ont été retenus : petite enfance, parentalité, enfance/jeunesse.

Au regard de ces enjeux, du travail réalisé avec la CAF, la CCPA et l'ensemble des partenaires concernés, la commune de St Julien sur Bibost souhaite inscrire les fiches actions suivantes :

Une fiche petite enfance-parentalité
une fiche enfance-jeunesse

Ces fiches actions s'intégreront dans la convention territoriale globale (CTG).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention territoriale globale ainsi que les fiches actions relatives à la commune de St Julien sur Bibost.

**Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)
Assainissement collectif et non collectif / CCPA 2024**

Baptiste DELORME, qui représente la commune dans cette commission communautaire, présente un diaporama sur le RPQS assainissement 2024. Il présente des chiffres globaux sur le territoire concernant la situation des stations de traitement des eaux usées.

Il évoque le patrimoine d'assainissement collectif (hors stations) en quelques chiffres :

- 10 bassins d'orage (Lentilly, Fleurieux sur l'Arbresle, Bully, Bessenay, Courzieu x2, L'Arbresle x2, Sain Bel, Sourcieux les Mines)

- 30 postes de refoulement
- 300kms de réseaux de canalisation dont 112kms de réseaux unitaires.

Il évoque notamment la construction de la station de traitement des eaux usées de Saint Julien sur Bibost, mise en construction cette année-là.

Concernant l'assainissement non collectif (SPANC), en 2024, 3 002 installations étaient recensées sur le territoire soit 6 454 habitants desservis.

Différents contrôles de conformité ont été réalisés par les services l'année dernière. Le taux de conformité des installations est plutôt bon sur le territoire autour de 82%. Des « points noirs » subsistent, notamment sur la commune, des accompagnements sont prévus afin que les personnes concernées régularisent leur situation. 14 % des installations doivent faire l'objet d'une réhabilitation car elles présentent un risque sanitaire ou environnemental avéré.

Commission finances

Marie-Charlotte CHAMFRAY informe qu'une commission finances a eu lieu le 12 novembre pour faire un état du budget 2025 avec une estimation budgétaire sur la fin de l'année. Le prévisionnel indique une capacité d'autofinancement plus élevée que celle de l'an passé. A contrario, le résultat de fonctionnement 2025 va être déficitaire. Ce dernier s'explique par les importants travaux en voirie engagés sur des chemins communaux, les frais de personnel liés notamment à des doublons de poste pour des remplacements de congés malades. On trouve également les frais liés à la vente des appartements de la cure (géomètre, frais d'agence) qui sont mandatés en fonctionnement alors que les produits de la vente sont mandatés en recette d'investissement.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE informe qu'une partie de chemins communaux, à Tyr et au Vernay sont réalisés où programmés sur cette fin d'année. Le montant total avoisine les 32 000€. D'autres chemins communaux ont également été repris en gravillonnage pour une valeur de 8000€.

Cyrille GOUTTE indique qu'il reste assez de sel de déneigement pour l'hiver 2025. Les barrières de neige seront prochainement mises en place par les agents techniques.

Il termine en évoquant le passage de l'épareuse cet automne où quelques oubliés ont été signalés du fait du changement de chauffeur. Il est demandé également de revoir à certains endroits l'intensité de la taille qui peut entraîner la destruction de barrières.

Commission bâtiments

Cédric BLANC précise que les travaux de rénovation et agrandissement de la cantine sont presque terminés. Tous les artisans sont intervenus pendant les vacances scolaires comme prévu.

A noter également la participation des agents communaux pour les finitions placo/peinture et le nettoyage.

Cédric BLANC aborde également la migration de la téléphonie qui a pu se réaliser au sein de l'école pour faire suite aux problèmes systématiques de réseaux.

Commission cadre de vie

Baptiste DELORME a commandé les fleurs automnales ainsi que les bulbes et les pensées.

Concernant les décos de Noël, un petit renouvellement des structures lumineuses est prévu pour cette année. L'installation se fera début décembre.

Un sapin sera mis à disposition par un résident de la commune à Jarry, que nous remercions pour ce don.

Commission communication

Gaëlle GUINET est en attente d'articles des différentes associations et des élus pour la réalisation du bulletin municipal. Pour rappel, la date butoir pour recevoir les articles est fixée au 16 Décembre. Le bulletin sera ensuite édité fin d'année et distribué aux habitants sur le début de l'année prochaine.

Commission sociale

Solange PEYLABOUD résume les informations issues de la dernière réunion ADMR où la difficulté subsiste toujours pour adapter le nombre d'agents à l'évolution du besoin des bénéficiaires sur les 5 communes couvertes par l'association.

Florent CHIRAT rappelle que la commémoration du 11 Novembre se déroulera le dimanche 16 novembre à 10h30 avec la participation des élèves de l'école. Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle polyvalente. Le repas des ainés avec 58 inscrits viendra clôturer cette journée.

Thierry VANEL résume en quelques mots la réunion sur la problématique des moustiques tigres qui s'est tenue à la CCPA le 23 septembre et souligne notamment l'intérêt des mesures préventives et le coût important des pièges.

Commission associations

Alain FARJOT rappelle la soirée dégustation organisée par le comité inter société qui se déroulera le 15 novembre à la salle polyvalente et qui affiche complet. Le téléthon quant à lui sera organisé également par le comité le vendredi 05 décembre avec un programme sensiblement similaire à celui de l'an passé (vente des créations du périscolaire, lâcher de lanternes...) et repas.

Alain FARJOT confirme que le planning des manifestations 2026 des associations a été réalisé.

Bibliothèque

Aurélie BOUVY informe de l'arrivée d'une nouvelle recrue en tant que bénévole pour animer ce lieu, Mme Anne-Sophie MAURIN, que nous remercions. Quatre personnes de l'équipe accueilleront la référente de la Médiathèque du Rhône, Mme Anne Belotte, le jeudi 11 décembre, à la bibliothèque.

Commission scolaire

Florent CHIRAT indique qu'une sortie scolaire se déroulera sur 3 jours pour les classes allant de la petite section au CE1. Les élèves partiront dans la Loire et suivront des activités sur le thème de l'astronomie. Pour aider à l'organisation de ce mini-séjour, une vente de jeux et de livres sera notamment organisée par l'école le 07 décembre, jour de la remise des sapins vendus par l'APE.

Petit marché

Cédric BLANC fait le point sur le marché qui s'est tenu le 02 novembre. Celui-ci a attiré un peu de monde que ce soit au marché mais également à la Bibliothèque. Le prochain marché sera le dimanche 07 décembre comme convenu avec tous les exposants. Nous rappelons aux habitants de la commune qui le souhaitent que leur participation serait appréciée afin de faire vivre cette animation du village.

Questions diverses

Florent CHIRAT rappelle quelques dates clés de cette fin de mandat :

- 29 novembre 2025 :

Les pompiers organisent leur traditionnelle Ste Barbe à St Julien sur Bibost. Elle débutera avec le défilé des sapeurs-pompiers à 17h30 suivi de discours et d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle polyvalente.

La population est cordialement invitée afin de soutenir l'engagement de ces pompiers volontaires sur notre territoire.

- 11 janvier 2026 :

Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à 10 h 30 à la salle polyvalente.

- Prochains conseils municipaux

Mardi 16 décembre, mardi 27 janvier et vendredi 06 mars 2026.

Fin de séance du conseil municipal : 22h30

BESOIN D'AIDE !

Faire le ménage devient difficile

Vous avez des difficultés pour préparer les repas

Vous vous sentez diminué(e) à cause de l'âge

Vous vous sentez seul(e) et isolé(e)

Vous ne pouvez pas vous déplacer

Vous vivez une situation particulière: naissance, maladie, situation familiale difficile ...

L'ADMR de Bessenay, avec son équipe professionnelle, bienveillante et compétente, assure tous ces services pour répondre à vos besoins et vous permettre de vivre le plus longtemps possible à votre domicile.

Une prise en charge importante des organismes financeurs réduit considérablement le coût restant à votre charge, les bénévoles de l'association rédigent les dossiers pour vous.

N'hésitez pas à contacter l'ADMR de Bessenay
6, chemin de la Drivonne **04 74 70 87 11**

La CCPA vous accompagne dans l'achat de votre nouveau vélo et ce jusqu'au 31 décembre 2025 !

Quels vélos ou équipements sont concernés ?

- Vélo à assistance électrique (neuf ou d'occasion), dont le coût est de 3 000 € TTC maximum.
- Vélo spécial – cargo, rallongé, pliant, ou adapté à un handicap – électrique ou non, sans limite de prix et neuf ou d'occasion.
- Kit d'électrification, installé par un professionnel.

Quelles conditions pour en bénéficier ?

- Résider sur le territoire de la CCPA (habitants et associations).
- Une seule aide par foyer ou par association.
- Achat réalisé auprès d'un professionnel situé dans le Rhône, Grand Lyon inclus.
- Montant de la subvention : 50 % du prix d'achat, dans la limite de 250 €.

Comment déposer votre demande ?

[Complétez ce formulaire](#)

Envoyez votre dossier :

Par mail : mobilites@paysdelarbresle.fr

Par courrier : CCPA – 117 rue Pierre Passemard, 69210 L'Arbresle

<https://www.paysdelarbresle.fr/actualites/ccpa/un-velo-electrique-sur-la-liste-au-pere-noel/>

Classes en 7



St JULIEN SUR BIBOST

Vendredi 5 Décembre

A partir de 19h

A LA SALLE DES FETES



NOUVEAU:

Lancement d'un PARCOURS GNOLUS le samedi 20 Décembre !

A cette occasion, nous attendons les premiers joueurs et les habitants pour se retrouver autour d'un petit pot à partir de 10h30 à la salle des associations de St Julien sur Bibost. L'occasion de remercier les premiers joueurs arrivés et de faire découvrir aux habitants le concept Gnolus.

Ce parcours de 3,5km s'adresse essentiellement aux familles (mais pas que), au départ du parking de la salle des fêtes. La ferme Reverdy, site phare du parcours, ouvre ses portes de 10h à 12h30 aux joueurs le jour du lancement du parcours.

Ne soyez pas étonnés de croiser petits et grands à la recherche du gnolu. N'hésitez pas à tester vous même! Les Gnolus, c'est une application GRATUITE disponible sur IOS et Android. Une fois l'application téléchargée, partez en chasse du Gnolu de votre choix, en sélectionnant une balade à réaliser. Lorsque vous serez sur place, suivez les indices laissés sur son passage pour le localiser ! Une fois capturé, saisissez le matricule du Gnolu pour ajouter cette prise à votre palmarès. Multipliant les captures de Gnolus, débloquez aussi des récompenses virtuelles. A la fin de chaque balade, un Gnolu sous forme de badge est à collectionner ! Plus de 60 parcours vous attendent dans le département du Rhône.

Plus d'informations : www.lesgnolus.fr



Partez à la chasse aux Gnolus dans le Rhône

Novembre 2025

Samedi 29

Sainte Barbe à la salle polyvalente de Saint Julien

Décembre 2025

Vendredi 5

Téléthon

Dimanche 7

Assemblée Générale classe en 7

Dimanche 7

Petit Marché

Janvier 2026

Dimanche 11

Vœux du Maire



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

6 Chemin de la Drivonne 69690 Bessenay

LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre association est reconnue **d'utilité publique** et peut aussi recevoir les **dons qui** ouvrent droit à une réduction d'impôts à hauteur actuellement de 66 %, dans le cadre de la déclaration que vous ferez sur les revenus 2025 .

Dès réception de votre don avant la fin de l'année, notre association vous fera parvenir un reçu fiscal.

POURQUOI UN DON ?

Forte de plus de 20 salariés, l'ADMR intervient auprès d'environ 110 bénéficiaires sur les communes de Bessenay, Bibost, Brussieu, Courzieu et St Julien sur Bibost.

La finalité de l'ADMR vise le maintien à domicile des bénéficiaires le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.

Les dons collectés permettront d'apporter encore davantage de soutien et de reconnaissances à nos salariés en améliorant leur rémunération.

Coupon à retourner à : **ADMR 6 chemin de la Drivonne 69690 BESSENAY**

Madame ou Monsieur

Adresse :

souhaite soutenir les actions de l'ADMR et ses salariés en versant un don de euros .

(Merci de libeller votre chèque à l'ordre de ADMR Bessenay)

Signature :